Commune de Chêne-Pâquier
Canton de Vaud
District du Jura-Nord vaudois

187392

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Échelle 1 : 5'000

Août 2022

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du 16 août 2023
Le Syndic : G.C. La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique
du 15 septembre 2022 au 15 octobre 2022
Le Syndic : G.C. La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du 4 avril 2022
Le Syndic : G.C. La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique complémentaire
du 17 août 2022 au 17 septembre 2022
Le Syndic : G.C. La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général
dans sa séance du 20 mars 2023
Le Président : Ph T. La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent
Lausanne, le : 27 FEV. 2024
La Cheffe du département :

Entré en vigueur le : 27 FEV. 2024

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés
Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

- Limite de commune
- Limite du plan d'affectation
- Limite forestière définitive selon relevé de lisière du 16 juillet 2020 par l'Inspection des forêts du 8ème arrondissement (art. 13 LFo)
- Limite forestière selon relevé de lisière du 16 juillet 2020 par l'Inspection des forêts du 8ème arrondissement
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVLFo)

AFFECTATIONS

- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone centrale 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT

PATRIMOINE

- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres
- Région archéologique

Recensement architectural

- Objet noté 1
- Objet noté 2
- Objet noté 3
- Objet noté 4

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance nationale
- Importance régionale
- Iimportance locale

ENVIRONNEMENT

- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS)
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEaux

Secteurs de protection

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT

Zones de protection des eaux

- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3

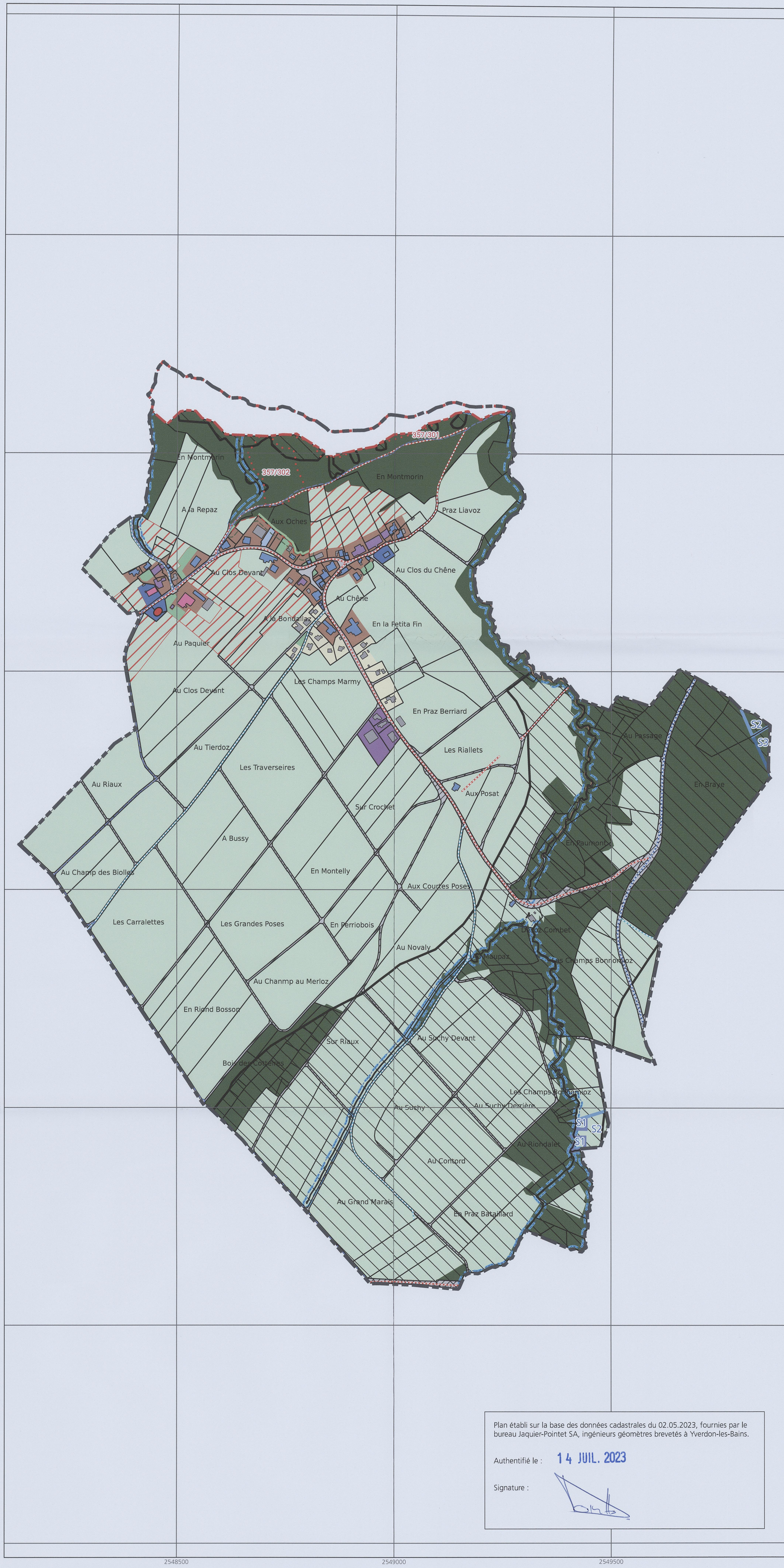

Plan établi sur la base des données cadastrales du 02.05.2023, fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le : 14 JUIL. 2023

Signature :